

Accord de partenariat et de coopération CE /Ouzbékistan: adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE. Protocole

2007/0044(CNS) - 20/03/2007

En adoptant selon la procédure simplifiée (article 43, par. 1, du règlement), le rapport de M. Jacek **SARYUSZ-WOLSKI** (PPE-DE, PL), la commission des affaires étrangères approuve sans amendement la proposition de décision du Conseil et de la Commission concernant la conclusion du protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'Ouzbékistan, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.